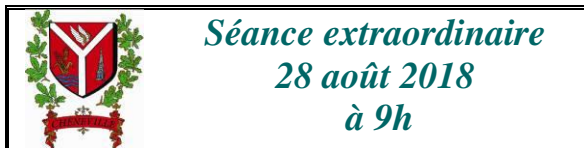


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 28 août 2018, à 9 h, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, monsieur Normand Bois et monsieur Yves Laurendeau.

Absences motivées : madame Nicole Proulx Viens, monsieur Maxime Proulx Cadieux et madame Sylvie Potvin

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Prévost, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1- Ouverture de la séance**
- 2- Adoption de l'ordre du jour**
- 3- Changement de prestataire de services – Relevés sanitaires**
- 4- Travaux rue Pilon – Contrôle et vérification qualité matériaux**
- 5- Parole au public**
- 6- Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 9 h devant aucune personne.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-08-244

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la secrétaire-trésorière dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- CHANGEMENT DE PRESTATAIRE DE SERVICES – RELEVÉS SANITAIRES

2018-08-245

Changement de prestataire de services – Relevés sanitaires

ATTENDU QUE dans le cadre du montage du dossier de demande de subvention pour le projet égout, la résolution 2018-03-076 donne le mandat à la firme Asisto pour chapeauter le projet de mise à jour du relevé des installations septiques;

ATTENDU QUE madame Anabelle Drew a été engagée, par les résolutions 2018-05-137 et 2018-07-206, pour effectuer les relevés sanitaires sur le territoire de notre municipalité et pour la réalisation d'un relevé terrain et la mise en plan, le

tout dans le but de produire une carte de niveaux d'élévation de la nappe phréatique et d'installations septiques à divers endroits dans la municipalité ;

ATTENDU QUE madame Drew a donné sa démission;

ATTENDU QUE ASI Services techniques Inc. offre ses services pour les relevés sanitaires restants au montant de 85.00 \$/relevé plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE ASI Services techniques Inc. offre également ses services pour la réalisation d'un relevé terrain et la mise en plan au montant de 7 300.00 \$ plus les taxes applicables, incluant la location des équipements nécessaires aux relevés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte les deux offres de ASI Services Techniques Inc.;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61010-000 et financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- TRAVAUX RUE PILON – CONTRÔLE ET VÉRIFICATION QUALITÉ MATÉRIAUX

Ce dossier a été reporté à une séance ultérieure.

5- PAROLE AU PUBLIC

6- LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-08-246

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 9 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.